

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

**Sous la présidence de :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

**Autres membres présents :** Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY – Monsieur Jean-Bernard HARENG – Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Aya KOFFI - Monsieur El Abbès SEBBAR.

**Étaient excusé(es) :** Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI). Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Bernard HARENG.

Dates de convocation.....	18 décembre 2023
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Pour.....	16
Contre .....	0
Abstention.....	0

**N°12 : Ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2024.**

Monsieur Le Président expose que le code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1 prévoit les dispositions suivantes :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Afin d'assurer une continuité des services, il est donc proposé au Conseil d'administration d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissements comme suit :

### 00\_Budget principal

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	78 441 €	19 610 €
21	Immobilisations corporelles	87 741 €	22 360 €

Public le : 28/12/2023

### 01\_Budget Champs de Mars

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	22 218 €	5 554 €
21	Immobilisations corporelles	100 981 €	25 245 €

### 02\_Budget Vieljeux

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	7 200 €	1 800 €
21	Immobilisations corporelles	64 118 €	16 029 €

### 03\_Budget Massiou

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	18 413 €	4 603 €
21	Immobilisations corporelles	68 036 €	17 009 €

### 04\_Budget SSIAD

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	13 676 €	3 419 €
21	Immobilisations corporelles	5 525 €	1 381 €

### 05\_Budget Les Minimés

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	17 913 €	4 478 €
21	Immobilisations corporelles	94 076 €	23 519 €

### 06\_Budget Maintien à domicile

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	3 460 €	865 €
21	Immobilisations corporelles	14 813 €	3 703 €

### 08\_Budget Port Neuf

Chapitre	Libellé nature	Crédits ouverts 2023 (BP +DM)	Montants autorisés avant vote du budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	22 960 €	5 740 €
21	Immobilisations corporelles	147 986 €	36 996 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration, d'autoriser l'engagement, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024.

**Publié le : 28/12/2023**

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Président,

Jean-François FOUNTAINE